

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2020

---

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 121

présenté par  
Mme Ménard, Mme Thill et M. Son-Forget

-----

### AVANT L'ARTICLE 1ER A

À la fin de l'intitulé du titre I<sup>er</sup>, supprimer les mots :

« sans s'affranchir de nos principes éthiques ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce titre I organise le fait qu'un enfant soit privé de son père. Une telle volonté n'est par définition pas éthique. Il convient donc de modifier le titre pour qu'il n'y ait pas de confusion possible.